

Attribution de temps

La Chambre des communes met de 10 à 15 jours pour modifier un texte de loi. Multipliez 27 textes de loi par 10 ou par 15 jours, cela vous donne 270 ou 405 jours. Si nous devions débattre pendant 15 jours chacune des modifications que ce projet de loi apporte à la législation canadienne, il nous faudrait 405 jours.

Permettez-moi d'énumérer les lois qui seront modifiées: la Loi sur les normes des produits agricoles du Canada, la Loi sur le ministère de l'Agriculture, la Loi sur les banques, la Loi sur la radiodiffusion, la Loi sur la Commission canadienne du blé, la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, la Loi sur les grains du Canada, la Loi sur l'importation des boissons enivrantes et la Loi de l'impôt sur le revenu. Nous essayons de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu depuis un an et demi sans grand succès, et elle figure toujours au *Feuilleton*. Et nous allons, en quatre jours, la modifier en même temps que 26 autres lois.

Voici les autres lois: la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, la Loi sur Investissement Canada, la Loi sur les sociétés d'investissement, la Loi sur les compagnies de prêts, la Loi sur l'importation de la viande, la Loi sur l'inspection des viandes, la Loi sur l'Office national de l'énergie, la Loi relative aux semences, la Loi sur le Conseil canadien des normes, la Loi sur la statistique, la Loi sur la Commission du textile et du vêtement, la Loi sur les compagnies fiduciaires et la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Bon nombre de ces lois datent de 25 à 30 ans, mais elles sont modifiées par le projet de loi à l'étude. Si le gouvernement avait procédé méthodiquement comme il aurait dû le faire, nous aurions été saisis de 27 projets de loi différents.

Personne ne peut me dire quelles seront les répercussions du projet de loi C-130 dans le domaine qui m'intéresse, l'agriculture. Nous aurions dû entendre des témoins nous parler de toutes les lois agricoles qui seront modifiées. Mais au lieu de cela, ceux que nous avons entendus n'ont eu que quelques heures pour commenter la Loi sur les normes des produits agricoles du Canada, la Loi sur le ministère de l'Agriculture, la Loi sur la Commission canadienne du blé, la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, la Loi relative aux semences et la Loi sur les grains du Canada. La Chambre n'aurait pas eu trop d'un an ou deux pour étudier cette mesure.

Les gouvernements démocratiques ne fonctionnent bien qu'avec le consentement de leurs administrés. C'est un principe démocratique reconnu à travers le monde. Cela ne veut pas dire qu'un gouvernement élu à la majorité au cours d'une année donnée peut se ficher du peuple les quatre années suivantes. Cela signifie que le gouvernement du Canada doit maintenir le contact tous les jours avec la population pour savoir ce qu'elle pense des mesures qu'il lui propose.

Nous savons ce que le peuple canadien pense de ce projet de loi. Nous savons que 75 p. 100 des gens croient que des élections devraient avoir lieu avant de modifier ces 26 lois. Et bon nombre, environ 51 p. 100, sont contre cet accord de libre-échange.

Quand je demande aux gens dans la rue ce que cela leur fait de savoir que l'accord de libre-échange est catapulté à la

Chambre des communes, il me disent ne pas savoir de quoi il retourne. On ne les informe pas suffisamment sur ce qui se passe. Les gens ne croient ni ce que leur dit le gouvernement ni ce que je leur dis. Ils veulent entendre un point de vue apolitique.

Je dis aux gens qu'ils devront choisir le prochain gouvernement selon qu'ils veulent ou non de cet accord de libre-échange. Même s'ils n'en savent pas assez sur l'accord, cela ne signifie pas qu'ils ne voteront pas à ce sujet. Lorsque je leur demande quel sera leur verdict, ils me répondent que, comme ils n'en savent pas assez au sujet de l'accord, ils voteront contre. Très peu de gens qui ne connaissent pas les détails de l'accord de libre-échange sont disposés à prendre un risque et à faire confiance au gouvernement en votant pour un accord dont ils ignorent les conséquences. Ils ne font pas confiance à ceux qui prétendent que l'accord leur est profitable.

«Notre pays ne pourrait pas survivre dans un contexte de libre-échange.» Ces paroles vous disent-elles quelque chose? «Je préconise l'élimination du protectionnisme injuste là où il existe. Nous vivons dans un pays distinct. Nous serions submergés. Nous avons, à de nombreux égards, une économie de succursale dans certains secteurs importants.»

Cette citation est tirée d'une entrevue que le premier ministre (M. Mulroney) a accordée à John Gray du *Globe and Mail* en juin 1983. Il avait alors déclaré: «Durant les périodes difficiles, le libre-échange inciterait les compagnies à intensifier les activités de leurs usines aux États-Unis et à fermer toutes leurs succursales au Canada. Les choses vont déjà assez mal.» Les gens ont cru le premier ministre lorsqu'il a tenu ces propos en 1983 et ils l'ont élu. Il a toutefois laissé tomber ses électeurs. Les Canadiens n'ont pas approuvé ce projet de loi. Nous ne devrions pas avoir à l'examiner dans les délais prévus dans la motion de clôture.

● (1840)

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, depuis que je siége à la Chambre, il y a peu de circonstances qui m'ont rendu si fier d'être un Canadien et un conservateur que le fait de cette entente commerciale. Il s'agit de l'une de nos réalisations les plus considérables durant cette législature. Elle est d'une importance capitale en raison de ce qu'elle apportera aux Canadiens, qu'ils soient riches ou pauvres, jeunes ou âgés. Tous les Canadiens vont voir augmenter leur niveau de vie à la suite de cette entente de libre-échange parce que les prix vont baisser.

L'histoire nous enseigne que dans les petits pays qui ont noué des rapports commerciaux privilégiés avec des pays de plus grande taille, les emplois ont été plus nombreux et mieux rémunérés. Dans tous les cas, le pays plus petit dépendait fortement du pays plus grand avant que les rapports commerciaux ne fassent l'objet d'un accord. Aujourd'hui, il suffit que les États-Unis éternuent pour que nous attrapions le rhume, puisque 80 p. 100 de nos exportations sont destinées aux États-Unis et que le tiers de nos emplois sont liés aux exportations. Nous subissons les effets du protectionnisme aux États-Unis.